Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège CDI - Administration. Technologie. Santé

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement du programme

Techniques Collège d'éducation à l'enfance (JEE.13)

Octobre 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques d'éducation à l'enfance* (JEE.13) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège CDI - Administration. Technologie. Santé s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation du Collège CDI - Administration. Technologie. Santé a été reçu par la Commission le 17 janvier 2013. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 3 et 4 avril 2013[1]. À cette occasion, le comité a rencontré la Direction régionale, les directeurs des campus, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs[2], des étudiants et des professionnels. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège CDI - Administration. Technologie. Santé et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

---

1. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^me^ Ghislaine Picard, directrice des études au Campus Notre-Dame-de-Foy, M. Benoît Régis, professeur de mathématiques au Cégep de Thetford, et M^me^ Lorraine St-Cyr, directrice adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le comité était assisté de M^me^ Marie Paré, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège CDI - Administration. Technologie. Santé, fondé en 1969, est un établissement privé non subventionné qui compte 25 campus au Canada. Depuis février 2008, le Collège CDI appartient à Vancouver Career College (Burnaby) inc. Il offre de la formation professionnelle de niveau secondaire et, au Québec, il offre de plus la formation collégiale en anglais ou en français dans l'ensemble de ses campus.

Le Collège compte cinq campus au Québec : Montréal, Laval, Québec, Pointe-Claire et Longueuil. La structure organisationnelle du Collège CDI comprend une Direction générale nationale. Depuis novembre 2012, sous l'autorité d'un vice-président régional, une équipe régionale formée de six directeurs répond à l'ensemble de ses campus. Chaque site de formation est sous l'autorité d'un directeur de campus auquel sont associés un registraire et des services pédagogiques, d'aide financière, d'admission et de placement. À ce jour, 10 programmes mènent à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les domaines de l'administration, de l'informatique, de la santé, de l'art et du design de même que dans le domaine juridique et de l'éducation à l'enfance.

Le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* (JEE.13) est défini en objectifs et standards depuis septembre 2005. Le programme compte 39 unités et comporte 1 200 heures réparties en 16 cours incluant 2 stages. La formation est assurée par 17 chargés de cours pour les 5 campus. La formation dans ce programme est offerte dans les deux langues pour les campus de Montréal et de Pointe-Claire et uniquement en français pour les trois autres. Le Collège offre à l'étudiant 3 choix d'horaires pour suivre ses cours : 45 semaines selon un horaire en avant-midi, 54 semaines pour les cours en après-midi ou 64 semaines pour l'horaire de soirée. Pour ce programme, le nombre d'étudiants est en progression depuis les trois dernières années et les cohortes sont composées d'une clientèle presque uniquement féminine, adulte, monoparentale et souvent en réorientation de carrière. Au moment de la visite, le Collège accueillait dans ses 5 campus 1 504 étudiants inscrits dans l'ensemble des programmes menant à une AEC, dont 279 dans le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* (JEE.13).

L'autoévaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège CDI porte sur la version de la politique adoptée le 6 décembre 2012 par son conseil d'administration. Cette version a été amendée, notamment pour les objectifs, les responsabilités et le système d'information. Cette PIEP s'applique aux cinq campus de la province de Québec. Au moment de la visite, c'était cette version qui était en vigueur.

La démarche d'autoévaluation

L'autoévaluation du programme *Techniques d'éducation à l'enfance* et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes a été réalisée entre mars 2011 et décembre 2012. Le Collège a d'abord révisé sa PIEP afin de l'adapter à sa nouvelle réalité, soit l'ajout d'une Direction régionale à son organigramme. Par la suite, entre octobre et décembre 2012, le Collège a procédé à l'évaluation en respectant les objets d'évaluation demandés par la Commission et en s'appuyant sur les modalités d'autoévaluation prévues à la politique. Par ailleurs, la recherche de cohérence du programme dans l'ensemble de ses campus et dans les deux langues a constitué l'enjeu majeur des travaux d'évaluation.

Pour procéder à l'évaluation, le Collège a mis en place un comité d'autoévaluation qui était composé du directeur régional des études, de la directrice régionale à la conformité et à la réglementation, d'un directeur pédagogique et de deux professeurs représentant les deux langues d'enseignement. Le comité, sous la direction du directeur régional des études, a élaboré un devis qui a bien guidé la démarche d'évaluation du programme et l'application de la PIEP. Il a validé les outils pour la collecte de données. Il a procédé à la collecte de données couvrant la période de juillet 2009 à juin 2012 et les a analysées, puis il a rédigé le rapport. Le rapport présente les résultats de l'évaluation du programme basée sur les six critères demandés par la Commission, les résultats du regard critique porté sur l'application de la politique selon les critères de conformité et d'efficacité et inclut un plan d'action. L'équipe de direction composée du directeur général régional et des directeurs des campus a adopté le devis et le rapport intégrant les deux volets d'évaluation, puis le conseil d'administration de Vancouver Career College (Burnaby) inc. a approuvé l'adoption du rapport le 6 décembre 2012.

Pour réaliser l'évaluation du programme, le Collège s'est appuyé sur des données statistiques des divers services du réseau, notamment les taux d'admission, de réussite par cours, de diplomation et de placement. Le comité a utilisé des questionnaires du réseau puis les a validés pour recueillir l'opinion de l'ensemble des professeurs (14/17), des étudiants (502), des diplômés (53/149) et des employeurs (6/30). Le Collège a dû procéder à des relances par courriel et par appel téléphonique auprès des diplômés et des employeurs afin d'obtenir un meilleur taux de réponse. Le Collège, malgré sa tentative de former une table de concertation avec les employeurs, n'a pas réussi à les réunir puisqu'il a été impossible pour eux de s'absenter de leur travail par manque de ressources administratives. Toutefois, le taux de réponse des employeurs a été bonifié par les témoignages des professeurs recueillis auprès des employeurs lors des visites de stages. Le comité a aussi animé des groupes de discussion lors de journées pédagogiques et lors de rencontres avec

des professeurs représentant chacun des campus. Enfin, le Collège s'est appuyé sur des données documentaires comme la description du programme, la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), les plans de cours, les instruments d'évaluation, les tests d'admission et les curriculum vitae des professeurs. En ce qui concerne les plans de cours et les évaluations finales de cours, le Collège a choisi de se référer à une autoévaluation réalisée par les professeurs. Par ailleurs, tout au long du processus de l'évaluation du programme, le comité d'évaluation a porté un regard critique sur l'efficacité de l'application de la PIEP.

Pour appuyer son jugement, la Commission a examiné, entre autres documents, les cartables du programme *Techniques d'éducation à l'enfance* de chacun des campus, incluant tous les plans de cours et les évaluations (projets et évaluations finales) pour la formation francophone et anglophone. Elle a aussi porté un regard sur la PIEP, sur la PIEA, sur la description du programme, sur les grilles de cours, sur les réponses aux sondages, sur le test d'admission et sur les taux d'abandon, de réussite et de placement.

La Commission note la qualité des questionnaires nationaux et locaux que le comité a utilisés; ces derniers ont amené les professeurs, les étudiants, les diplômés et les employeurs à se prononcer sur les différents aspects du programme. La Commission souligne la pertinence des données recueillies provenant de sources variées et en quantité suffisante. Elle constate que le Collège a réalisé une analyse rigoureuse des données collectées et note la transparence des conclusions dont fait état le rapport.

La Commission estime que la démarche adoptée par le Collège CDI a permis de donner une idée juste du programme *Techniques d'éducation à l'enfance* et de traduire sa réalité en ce qui concerne la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants, et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le programme local, inspiré du programme ministériel, vise le développement de compétences permettant aux diplômés d'obtenir un emploi sans le statut d'éducateur. Ce statut sera obtenu par le finissant, au même titre que les détenteurs du DEC, après qu'il ait cumulé une expérience de 5 000 heures sur un minimum de 3 ans.

Le Collège note dans son rapport qu'il a récemment actualisé le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* suite à l'arrivée du programme gouvernemental *Accueillir la petite enfance* et conclut que la formation offerte est pertinente. Pour arriver à cette conclusion, le comité a porté un regard sur les données obtenues des sondages (questionnaires) et des témoignages de finissants et d'employeurs. Selon les données du Collège, la très grande majorité des employeurs et des professeurs interrogés considèrent que les diplômés possèdent les compétences au seuil d'entrée sur le marché du travail. De leur côté, 96 % des diplômés reconnaissent que le programme leur a permis de développer les compétences pour l'exercice de leur profession, incluant celles des attitudes professionnelles. Cependant, les employeurs, comme les diplômés et les professeurs, notent que le programme pourrait être amélioré en développant davantage les aptitudes d'écriture et de communication. Tout en reconnaissant l'importance du développement de ces compétences chez les étudiants inscrits à l'AEC, le Collège ne voit pas la pertinence d'un ajout au programme pour en tenir compte. Sans composante de la formation générale, l'AEC ne bénéficie pas de cours de langue explicitement élaborés autour de ces compétences et certains des éléments de compétences des 14 compétences du programme permettent de les considérer. Par ailleurs, ces constats ont amené le Collège à tenir davantage compte des compétences langagières dans ses critères d'admission.

L’analyse du rapport d’autoévaluation et les témoignages recueillis lors de la visite permettent à la Commission de constater que les compétences du programme sont adaptées aux besoins du marché du travail.

Pour se tenir informé de l’état du marché et pour s’assurer de l’adéquation de la formation qu’il offre, le Collège compte notamment sur des équipes de professeurs en lien avec le milieu du travail qui échangent sur le programme entre eux et entre les campus. Le Collège s’appuie aussi sur les commentaires des employeurs recueillis dans les lieux de stage, sur les commentaires obtenus par les contacts avec des diplômés et sur les données collectées annuellement à partir des questionnaires complétés par les étudiants. Afin d’avoir une banque de données à jour de ses diplômés, le Collège a l’intention d’utiliser la cérémonie de remise des diplômes. La Commission constate, comme le Collège, que les mécanismes de liaison avec le monde du travail et les diplômés, pour le suivi du programme, gagneraient à être enrichis. La Commission l’encourage à mieux structurer les liens avec les employeurs et les diplômés afin d’assurer la pertinence du programme.

Au regard du placement des diplômés, le Collège se montre très satisfait du taux de placement. Il indique un taux de placement de 96 % des finissants pour les cohortes ciblées dans l’ensemble des campus. Le Collège précise que les étudiants se trouvent un emploi dans le domaine relié à la formation et ils sont aidés par le Service de placement. La réglementation ministérielle impose le maintien d’un ratio de deux éducateurs possédant un diplôme d’études collégiales (DEC) sur trois dans les Centres de la petite enfance (CPE), ce qui explique un taux de placement plus élevé dans le secteur privé pour les finissants du programme. Les finissants trouvent aussi une possibilité d’emploi dans les milieux scolaires. En outre, la moitié des finissants sont embauchés par les milieux où se sont déroulés leurs stages.

L’examen de l’ensemble de ces facteurs et les témoignages recueillis lors de la visite permettent à la Commission de constater que le programme tel qu’il est mis en œuvre est pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

L’évaluation de la cohérence permet d’examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l’articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le Collège conclut que le programme qu'il offre est cohérent. Sa conclusion s'appuie sur l'analyse des plans de cours réalisés par les professeurs et sur le devis local du programme. Le devis précise pour chaque énoncé de compétence le contexte de réalisation, les éléments de compétence et les critères de performance. Les 14 compétences sont issues du programme menant au diplôme d'études collégiales (DEC). Un tableau démontre la répartition des 14 compétences dans les 16 cours incluant 2 stages. Une grille présente la pondération, la séquence des cours et les préalables aux stages. Néanmoins, parmi les commentaires des employeurs et des diplômés recueillis lors de l'autoévaluation, le Collège note le désir de ces derniers de voir intégrer des stages au début de la formation au profil des activités d'apprentissage afin de valider le choix de carrière au début de la formation. Le Collège ne voit pas la nécessité d'un ajout de cours de stages comme tels, mais a plutôt opté pour l'intégration de périodes d'observation en milieu de travail dans les cours d'introduction au début du programme.

L'analyse de la documentation relative au programme que la Commission a réalisée et les témoignages recueillis lors de la visite ont amené la Commission à conclure, comme le Collège, que toutes les compétences sont prises en compte dans les cours et que l'agencement des cours tient compte de la progression des apprentissages et de la maîtrise des compétences du programme. La Commission a relevé certaines différences entre les plans de cours des différents campus. À l'exception des stages, elle constate que des imprécisions existent dans la prise en charge des compétences et des éléments de compétences entre les sites de formation et entre les cours offerts dans les deux langues. De plus, elle note des différences entre les codes des compétences dans les plans de cours et ceux déclarés pour la sanction. Au cours de l'année 2013, le Collège envisage, dans son plan d'action, de réviser tous les plans de cours. La Commission ***suggère*** au Collège de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du programme pour tous les sites de formation et dans les deux langues.

En ce qui concerne la charge de travail, la Commission constate, en s'appuyant sur les données du Collège et sur les témoignages des étudiants, que la charge de travail est réaliste. Elle correspond à la pondération établie et les étudiants sont bien informés des exigences relatives à chaque cours.

La Commission juge que le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* tel qu'il est mis en œuvre est cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l’encadrement des étudiants

Ce critère permet d’évaluer l’adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l’encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le Collège conclut que les méthodes pédagogiques et l’encadrement des étudiants sont adéquats pour permettre aux étudiants d’atteindre les compétences du programme. Pour le démontrer, il a porté un regard sur les données obtenues des sondages, sur les méthodes pédagogiques et sur les mesures d’aide offertes aux étudiants tout au long de leur formation.

Selon les témoignages obtenus lors de la visite et l’analyse des documents du Collège, la Commission constate que les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux compétences du programme. Les étudiants apprécient le réinvestissement de la théorie dans les ateliers, les simulations, les travaux d’équipe, les projets et les stages. Ils ont des professeurs passionnés et compétents qui sont facilement accessibles pour assurer un encadrement. Ils apprécient particulièrement le choix du Collège d’offrir le programme selon une approche modulaire où chaque cours est dispensé et évalué avant d’en commencer un autre et le fait que les cours sont dispensés par un même professeur tout au long de leur formation. La Commission est d’avis que cette approche constitue une force du programme et un facteur dans la réussite des étudiants. Ils sont aussi encadrés par le réseau de soutien du Collège, soit par les services des admissions, pédagogique, financier et de placement.

La Commission observe que le Collège a fait le choix d’accorder une place prépondérante à l’aspect pratique dans les cours. Ainsi, ceux-ci comportent généralement une partie pratique plus importante que la partie théorique. Toutefois, certains professeurs déplorent le manque d’application directement auprès d’enfants dans les périodes de laboratoire. Lors de la visite, le Collège a porté à l’attention de la Commission que des efforts sont déjà entrepris à cet égard, soit par l’ouverture de garderies dans les campus, par des visites d’application dans des garderies externes ou par le recours à des observations vidéo. La Commission note l’intérêt de ces actions et encourage le Collège à poursuivre dans ce sens le développement des activités. Les professeurs partagent tout le matériel didactique. Ils intègrent, dans un cartable disponible pour chacun des cours, les activités d’apprentissage et d’évaluation qu’ils ont développées. La Commission souligne la concertation entre les professeurs et entre les campus quant au contenu théorique et aux activités de laboratoire, ce qui contribue à l’actualisation des méthodes pédagogiques et à leur adaptation aux caractéristiques de la clientèle.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

Pour évaluer ce critère, le Collège a pris en compte l'opinion des étudiants et des professeurs sur la qualité des différentes ressources. Il a analysé le curriculum vitae des professeurs pour vérifier l'adéquation de leur expérience et de leur formation aux besoins du programme. Enfin, il a examiné si les ressources matérielles et financières de l'établissement répondent aux besoins du programme. Le Collège conclut que les ressources humaines et financières sont adéquates, mais que les locaux et le matériel informatique gagneraient à être améliorés.

L'analyse des documents du Collège et des informations recueillies lors de la visite permettent à la Commission de constater que les professeurs sont en nombre suffisant pour dispenser la formation dans les cinq campus et qu'ils possèdent une formation adéquate, universitaire et technique, dans des domaines liés à l'éducation à l'enfance. Certains ont déjà enseigné et tous possèdent une expérience professionnelle pertinente. Les professeurs maintiennent leurs compétences à jour, notamment par la supervision des étudiants en milieu de stages ou en demeurant actifs dans des services de garde.

En ce qui concerne les ressources matérielles, la Commission note, en s'appuyant sur les données du Collège et sur les témoignages obtenus lors de la visite, que le matériel dans les salles de classe varie d'un campus à l'autre. Pour dispenser les cours, les professeurs ont accès à de l'équipement en quantité suffisante comme un projecteur, un téléviseur et un ordinateur avec accès Internet. De plus, des accessoires tels des jeux éducatifs et du matériel pour développer la créativité sont disponibles pour les laboratoires. Cependant, la Commission note, comme le Collège, qu'au cours des dernières années, la croissance importante de la clientèle étudiante dans le programme de *Techniques d'éducation à l'enfance* crée un manque d'espace dans les locaux et des difficultés de disponibilité de matériel et d'équipement. Le plan d'action du Collège comprend des actions pour fournir de plus grands locaux, plus d'espaces de rangement et de l'équipement informatique en

quantité suffisante dans ses campus. La Commission l'encourage à poursuivre la réalisation de son plan d'action.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Le Collège a examiné son processus d'admission, la capacité des instruments d'évaluation de mesurer l'atteinte des compétences et les taux relatifs à la diplomation, à la réussite et à l'abandon. Il arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme *Techniques d'éducation à l'enfance* est efficace.

Le rapport du Collège indique que le processus d'admission débute dès qu'un candidat fait une demande d'information sur le programme. Dans un premier temps, le candidat doit rencontrer un conseiller au Service des admissions qui lui fournira toute l'information relative au programme, le profil recherché pour l'exercice de la profession et, le cas échéant, son admissibilité à l'aide financière. Pour être admis dans le programme, l'étudiant doit répondre aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et se soumettre à un test d'admission sur des connaissances en français et en mathématiques. En s'appuyant sur les témoignages des professeurs et des employeurs, le Collège constate que les étudiants inscrits présentent certaines lacunes relatives aux aptitudes en écriture. Ainsi, dans les suites à son autoévaluation, le Collège a enrichi depuis janvier 2013 le test d'admission afin de mieux vérifier la compétence du candidat à la rédaction. La Commission encourage le Collège à demeurer vigilant sur la capacité de chaque étudiant admis de bien suivre le programme et de réussir jusqu'à la diplomation.

En ce qui concerne les outils d'évaluation, le Collège, en collaboration avec les professeurs et les directeurs des campus, a analysé les instruments d'évaluation de la fin de session de même que les projets finaux. Pour l'ensemble des cours, la note finale est constituée de deux volets : théorie et projet final. En s'appuyant sur la PIEA et sur l'analyse de plans de cours ainsi que sur les instruments d'évaluation finale correspondants, et ce pour les cinq campus, la Commission conclut, comme le Collège, que les instruments d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs de cours selon les standards. Ils sont de nature intégrative, d'un niveau taxonomique adéquat et le poids des évaluations est suffisamment important pour être déterminant dans la réussite du cours. Lors des travaux

d'équipe, l'étudiant est évalué individuellement au moment de sa présentation orale à partir d'une grille critériée. L'évaluation des stages prend en charge l'intégration de l'ensemble des cours qui les précèdent et le dernier stage intègre l'ensemble des compétences du programme. Par ailleurs, la validation des plans de cours et des instruments d'évaluation se fait par les pairs et la direction. La Commission juge que l'équivalence des évaluations, pour un même cours donné dans un même campus et dans une même langue, est assurée d'un groupe d'étudiants à un autre par l'utilisation des mêmes plans de cours ainsi que par des instruments d'évaluation équivalents. La Commission constate que le double seuil est respecté comme le prévoit la PIEA et que, dans l'ensemble, les évaluations finales de cours mesurent individuellement le niveau de l'atteinte des objectifs.

Le Collège considère que les taux de réussite des cours pour l'ensemble de ses campus sont très satisfaisants; ils varient entre 92 % et 98 %. Dans l'ensemble, le taux de réussite est plus bas pour les cours au début du programme et pour le campus de Montréal. Le Collège explique l'écart de réussite des cours dans ce campus par la diversité de sa clientèle étudiante qui comprend une bonne proportion d'étudiants allophones provenant d'une immigration récente pour qui le programme comporte des défis supplémentaires. Pour ce qui est du taux de diplomation des étudiants, le Collège établit que pour les cohortes de juillet 2009 à juin 2012, le taux global de diplomation se situe à 68 % et il le juge acceptable. Diverses raisons d'abandon des étudiants ont été répertoriées par le Collège. Il cite notamment un désintéressement à la profession ou des problèmes personnels. Lors de la visite, la Commission a noté les efforts que le Collège déploie pour permettre à l'étudiant qui abandonne de reprendre la formation et de se rendre jusqu'à la diplomation. Les choix organisationnels du Collège permettent la réintégration rapide d'un étudiant selon un horaire différent ou dans un autre campus. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts en vue d'augmenter le taux de diplomation.

La Commission juge que le programme tel qu'il est mis en œuvre est efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Selon le Collège, le partage des responsabilités favorise une gestion efficace du programme. Pour arriver à cette conclusion, le Collège a examiné les structures de gestion du programme ainsi que les responsabilités associées, les moyens de communication, l'encadrement pédagogique des professeurs et l'application de la PIEA. Depuis 2012, les campus du Québec du Collège CDI sont regroupés sous une Direction régionale qui encadre les directeurs des cinq campus en ce qui concerne la gestion pédagogique, les admissions, le placement et les ressources humaines. Le vice-président régional est responsable de la gestion stratégique et les directeurs de campus ou les directeurs des études pour les campus de Laval et de Montréal s'occupent notamment de l'aspect pédagogique de la mise en œuvre du programme. La Commission juge que les structures de gestion sont clairement définies et qu'elles favorisent une gestion efficace du programme.

La Commission a pu constater, lors des rencontres avec les intervenants, que la communication existante entre la Direction régionale jusqu'aux étudiants favorise aussi la gestion efficace du programme. L'information sur les politiques et sur les règlements est transmise lors de l'embauche des professeurs et lors de la journée d'accueil des étudiants. De plus, elle est disponible sur l'intranet et dans le guide de l'étudiant. Le Collège a adopté dans chacun de ses campus un style de gestion « porte ouverte » qui facilite l'approche collective. En plus des rencontres au quotidien et des réunions départementales dans les campus, deux journées pédagogiques annuelles permettent à l'ensemble des professeurs des cinq campus d'assister à des formations et d'échanger sur la mise en œuvre du programme. Les professeurs et les étudiants rencontrés lors de la visite se sont dits satisfaits de l'information que le Collège leur donne.

La Commission estime, en s'appuyant sur les témoignages recueillis lors de la visite et sur les données du Collège, que tous les professeurs bénéficient d'un encadrement adéquat par la direction et par les pairs. La participation d'un professeur au processus de sélection d'un nouveau collègue, le programme de mentorat d'un nouveau professeur assuré par les pairs, la concertation entre les professeurs et le partage du matériel didactique incluant les plans de cours, les outils d'évaluation et les activités d'apprentissage contribuent à la qualité du programme. De plus, le Collège facilite le perfectionnement des professeurs en assumant une partie des frais de scolarité pour les cours réussis. Il évalue ses professeurs annuellement en s'appuyant sur des données provenant d'observation en classe, sur des commentaires des professeurs, sur les commentaires recueillis des étudiants qui abandonnent le programme de même que sur des sondages sur le programme et sur l'enseignement complétés par les étudiants. Enfin, la direction rencontre annuellement chaque professeur pour discuter de ses compétences, des attentes et de son plan de perfectionnement. Les témoignages des professeurs recueillis lors de la visite confirment que l'encadrement pédagogique est satisfaisant.

Bien que les plans de cours diffusés sont élaborés selon un gabarit, la Commission note que le manque de précision de la prise en charge des compétences et des éléments de compétences dans certains plans de cours, constaté dans l'évaluation de la cohérence du programme, ne permet pas de bien renseigner l'étudiant sur l'atteinte des objectifs du cours et les standards visés. La Commission est de l'avis que l'amélioration de la cohérence du programme permettra au Collège de s'assurer que les étudiants sont mieux informés sur les objectifs des cours. La Commission note toutefois que l'information relative aux critères d'évaluation est diffusée aux étudiants au moment approprié dans les cours.

La Commission juge que la gestion du programme est efficace.

L'évaluation que le Collège CDI - Administration. Technologie. Santé a réalisée lui a permis de tirer des conclusions justes sur la mise en œuvre de son programme. Parmi les points forts, le Collège souligne tout particulièrement la concertation entre les professeurs, l'approche par cours modulaires et les choix d'horaires des cours. Parmi les points à améliorer, le Collège a entrepris des actions afin de régler un problème de manque d'espace dans trois de ses cinq campus et envisage de réviser les plans de cours.

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* est de qualité.

Plan d’action – suites prévues à l’autoévaluation du programme

Le Collège a produit un plan d’action pour donner des suites à l’évaluation du programme. Le plan comprend les actions adoptées par le Collège pour améliorer son programme, il indique les services ou les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier. Le Collège a ordonné ses actions selon des priorités et son plan prend en compte l’ensemble des améliorations proposées à partir des résultats de l’autoévaluation de son programme *Techniques d’éducation à l’enfance*.

Lors de la visite, le Collège a informé la Commission qu’il avait déjà mis en œuvre des mesures adoptées, notamment l’accès à de plus grands locaux dans certains campus et l’enrichissement du test d’admission.

La Commission estime que les actions envisagées par le Collège sont pertinentes et devraient contribuer à l’amélioration de la qualité du programme.

Évaluation de l’application de la politique

Le regard critique posé par l’établissement permet d’examiner la conformité et l’efficacité de l’application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

Évaluation de la conformité de l’application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L’examen de la conformité vérifie si l’exercice des responsabilités respecte la Politique institutionnelle d’évaluation des programmes et si l’évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Le Collège conclut qu’il a réalisé l’évaluation de son programme *Techniques d’éducation à l’enfance* conformément aux modalités établies dans la PIEP, ce que la Commission a été à même de constater. Le Collège a déterminé le programme à évaluer en s’appuyant sur les indicateurs prévus dans la PIEP, soit un programme non évalué depuis son implantation, offert dans les cinq campus et dans les deux langues, et dont l’effectif étudiant est à la hausse.

Le Collège a utilisé son système d’information comme prévu à la politique. La Commission juge qu’il est suffisamment organisé pour permettre une collecte structurée et continue des données dans le but de traiter les différents aspects du programme.

La Commission note que les responsabilités liées au processus d’évaluation ont été assumées conformément à la PIEP. La composition du comité d’évaluation respecte les balises de la politique; les membres ont été nommés par la gestionnaire à la conformité et à la réglementation. Le devis élaboré selon les balises de la politique a été soumis pour adoption comme prévu à la PIEP. L’évaluation du programme a été réalisée selon le cadre de la politique. En effet, le comité a validé les outils pour la collecte de données, le programme a été évalué selon les six critères prescrits, les diverses instances ont été consultées tout au long du processus d’évaluation et le rapport a été rédigé, adopté et diffusé conformément à la politique.

En conclusion, la Commission juge, comme le Collège CDI, que l’application de la PIEP qu’il a réalisée a été conforme aux dispositions de sa politique. Elle note que la politique révisée avant le début des travaux d’évaluation ne nécessite pas de modification.

Évaluation de l’efficacité de l’application de la politique

L’examen de l’efficacité vérifie si les résultats attendus par l’application de la politique sont atteints. L’établissement aura vérifié si l’application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme et si elle a un impact sur son amélioration, si l’évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l’état du programme.

Pour mesurer l’efficacité de l’application de la PIEP, le Collège CDI a vérifié l’atteinte de l’ensemble des objectifs de la politique, dont celui de dégager les forces et les faiblesses du programme en vue d’une amélioration de la qualité de la formation. Il conclut que les objectifs sont atteints et que l’application de la politique a été efficace.

Le Collège considère que l’application de la PIEP, qu’il a préalablement révisée pour l’adapter à sa nouvelle structure administrative, a été un guide efficace et lui a permis de porter un diagnostic juste et précis de l’état du programme *Techniques d’éducation à l’enfance.* La Commission constate, en s’appuyant sur la documentation et les témoignages recueillis lors de la visite, que le Collège a réalisé une évaluation approfondie du programme qui l’a conduit à relever les forces et à déceler les aspects à améliorer. Cette évaluation a amené le Collège à élaborer un plan d’action qui lui permettra d’apporter des améliorations au programme, notamment celles relatives aux ressources matérielles.

En conclusion, la Commission juge que l’application de la PIEP a été efficace : l’évaluation du programme *Techniques d’éducation à l’enfance* a permis à l’établissement de démontrer la qualité de la mise en œuvre du programme, d’en relever les points à améliorer et d’entreprendre des actions en conséquence.

Plan d’action - suites prévues à l’autoévaluation de l’application de la PIEP

Le Collège n’a pas élaboré de plan d’action propre à l’application de la PIEP à la suite de l’autoévaluation puisqu’il a jugé que l’application avait été conforme et efficace.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* du Collège CDI - Administration. Technologie. Santé est de qualité. De plus, la Commission juge que l'application faite par le Collège de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes lors de l'évaluation de son programme *Techniques d'éducation à l'enfance* a été conforme et efficace.

La Commission a relevé, comme force du programme, la concertation entre les professeurs du programme, l'approche par cours modulaires et la réintégration rapide des étudiants dans le programme. Les méthodes pédagogiques stimulantes, le taux de placement, le taux de réussite et l'encadrement pédagogique des professeurs constituent d'autres forces du programme. Toutefois, la Commission suggère au Collège de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du programme pour tous les sites de formation et dans les deux langues.

En ce qui concerne le regard critique de l'application de la PIEP, le choix du programme et l'utilisation du système d'information ont été effectués comme la politique le prévoit. De plus, le processus d'évaluation a été conduit conformément à la politique et les responsabilités ont été assumées comme la politique le prescrit. Les travaux d'évaluation du programme ont été dirigés avec efficacité et ont permis au Collège de poser un diagnostic juste de la mise en œuvre du programme et déceler les forces et les points à améliorer.

Le Collège a produit un plan d'action suite à l'évaluation du programme qui comprend des mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

La Commission estime que la démarche menée par le Collège CDI lui a permis d'avoir une idée juste du programme et de traduire la réalité de l'établissement concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

Les suites de l’évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d’évaluation du programme *Techniques d’éducation à l’enfance* (JEE.13) conduisant à l’attestation d’études collégiales (AEC) et de l’application de la Politique institutionnelle d’évaluation des programmes (PIEP), le Collège CDI - Administration. Technologie. Santé souscrit globalement à l’analyse faite par la Commission. Le Collège a également fait part d’actions réalisées ou en voie de l’être afin de tenir compte de la suggestion formulée par la Commission.

La Commission d’évaluation de l’enseignement collégial,

Céline Durand, présidente